

SOFIAL

Lotissement "L'Orée du Bois"

PA n° 089 287 22 Z 0001

Département de l'Yonne

Commune de PARON

PLAN DE MASSE

"La Plaine du Bois de Saint-Bond"

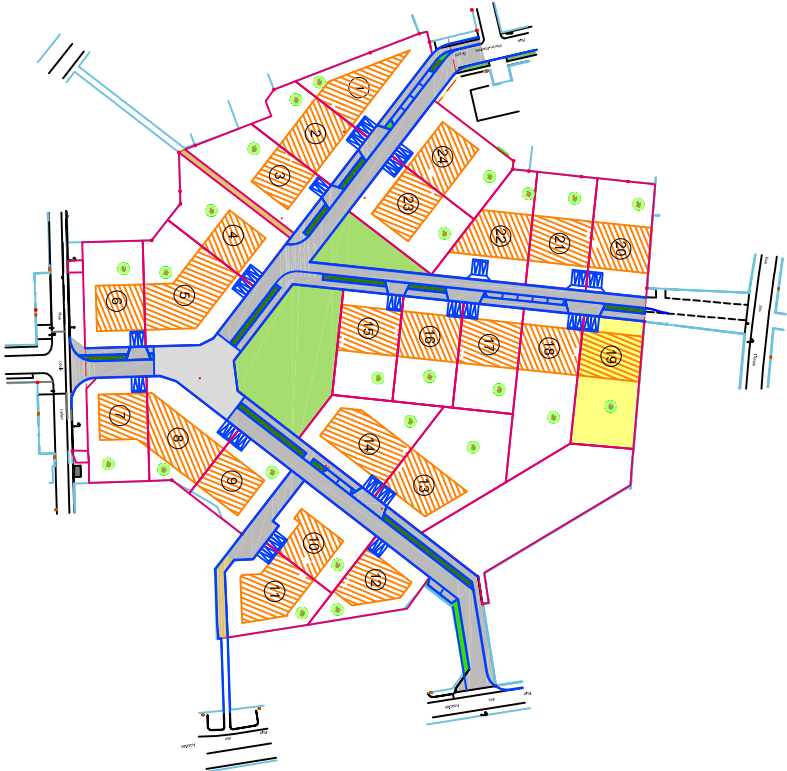
Lot n°19

Cadastre : Section AL n°186p, 187p et 235p

Superficie mesurée indicative : 868 m²

Echelle 1/250 ème

PLAN DE SITUATION



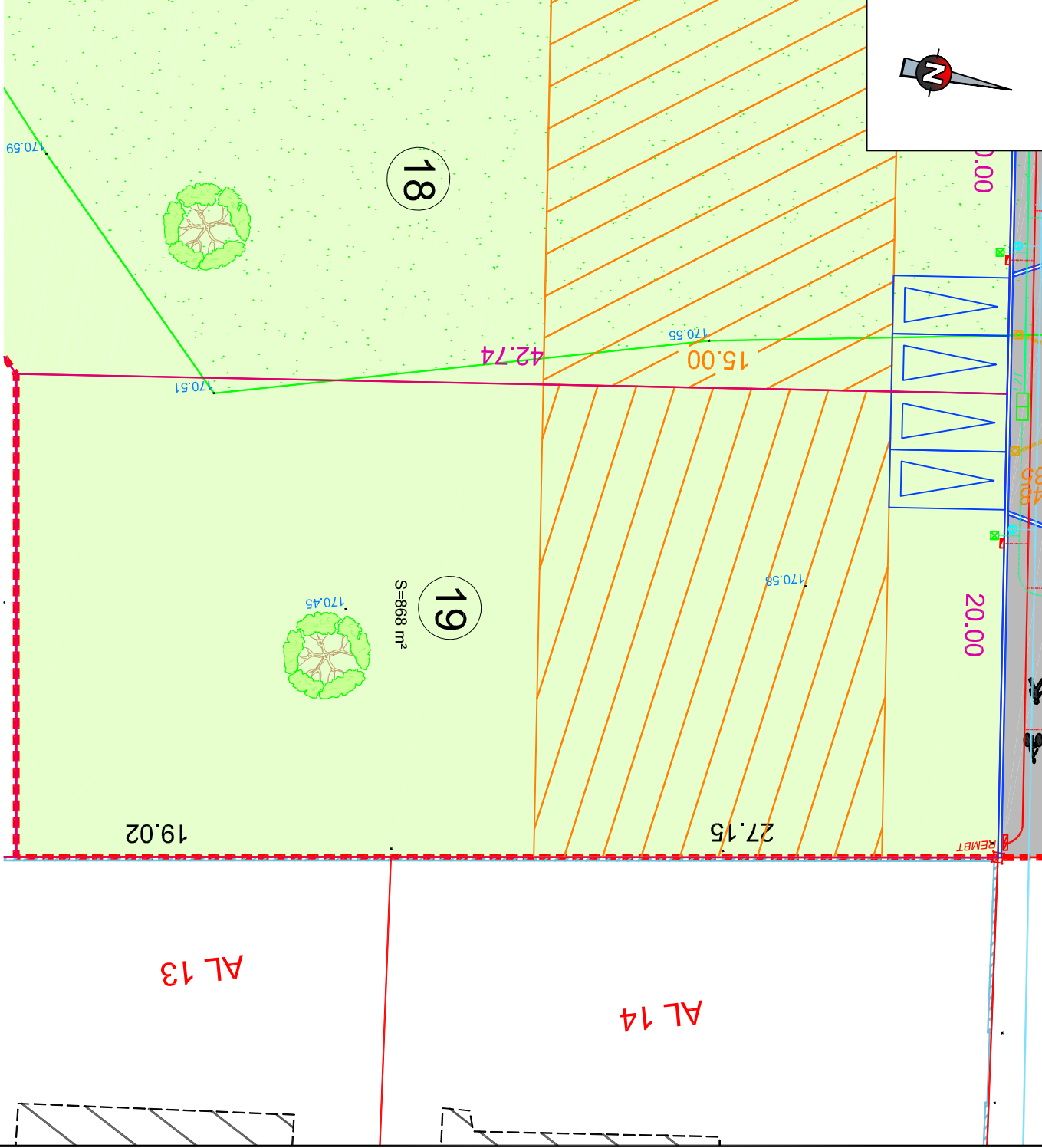
SAS SOFIAL
1 rue Charles Fabry
72013 LE MANS CEDEX 2
Tél : 02.43.43.49.45
Mail : aurelie.simon@lelievre-immobilier.com

DOSSIER
92640-43674

DATE
10/06/2022

BUREAU DE L'ESSONNE
22, avenue de Ganay
91490 MILLY-LA-FORÊT
01.64.98.96.46
milly@gefa-expert.com

GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLES VALOISIER GARANTIS



LEGENDE

Voie, revêtements et espaces verts

Réseau Eaux pluviales

- Regard de visite Ø1000
- Collecteur ø300

Réseau Eaux usées

- Collecteur ø200
- Branchement ø160
- Regard de visite Ø1000
- Regard de branchement

Réseau Adduction d'Eau Potable

- Canalisation de distribution
- Branchement individuel et regard de complage

Réseau ENEDIS basse tension

- Câble réseau 3x150²
- Câble 4x35² (branchement)
- Coffret réseau (REMBT) (CIBE)

Réseau Télécommunication

- Fourreaux PVC 3ø45
- Fourreaux PVC 2ø28
- + Regard de branchement 30x30
- Chambre L2T

Enrobés

Traitement différencié des zones de rencontres (zones conviviales) type enrobés cloutés ou similaire

Stabilisé

Espaces verts

Arbre de haute tige obligatoire (charge acquéreur)
Position donnée à titre indicatif - Mention obligatoire sur PC

Bordures béton

Cotation de nivellement TN

113.10

2 Places de "pour" Imposées charge acquéreurs
2 x 2.50m x 5.00m

Urbanisme

- Périmétre du Lotissement (article L442-1-2 du C.U.)
- Zone de constructibilité maximales données à titre indicatif (sous réserve de la stricte application des prospectus mentionnés au document d'urbanisme en vigueur, variant suivant la nature du projet envisagé).

Sentier piétonne et cycles
(Servitude de passage pour piétons et véhicules à constituer, sur la sente, au profit des parcelles au Sud, hors lotissement, pour desserte ponctuelle)

NOTA :
Les implantations des différents ouvrages réseaux sont indicatives et sont susceptibles d'évoluer en fonction des études techniques ultérieures à mener avec les concessionnaires, syndicats publics, et fournisseurs (étude d'éclairnement, etc).
Les limites sont données à titre indicatif sous réserve du bornage contradictoire (bornage en cours), Les cotes et superficies seront définitives qu'après bornage contradictoire.